



LE PAYS HORLOGER

PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux – 16 Rue des Dolines –
BP 13100
25503 Morteau Cedex

COMITÉ DU PETR

Réunion du Jeudi 06 février 2020 à Damprichard

- Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon, Christelle Vuillemin.
- Messieurs Patrick Bertin, Jean-Marie Binétruy, Cédric Bôle, Jean-Pierre Frigo, Samuel Houser, Patrick Laithier, Denis Leroux, Régis Ligier, Roland Martin, Anthony Mérique, Denis Nappez, Serge Orny, Gilles Robert, Pierre Vaufrey, Pierre Vuillemin, Pierre-Jean Wycart.

Absents excusés :

- Mesdames Nathalie Pepe-Aubry.
- Messieurs Serge Cagnon, Fabien Cartier, Paul Moureaux, Bruno Todeschini.

Observateurs :

- Monsieur Yannick Nancy
- Madame Marie-Laure Carette

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur Anthony Mérique pour son accueil au sein de la commune de Damprichard.

Monsieur le Président soumet au vote le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 05 décembre 2019.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur Anthony Mérique a été élu secrétaire.

➤ CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE 2020 - 2022 AVEC L'AUDAB

Cf. documents en annexe

Monsieur le Président présente la convention partenariale avec l'AUDAB et ses attendus. Elle encadre de manière générale la relation partenariale entre l'agence d'urbanisme et le PETR pour la période.

Approbation à l'unanimité

➤ CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE 2020 - 2022 AVEC L'AUDAB, AVENANT N°1

Cf. documents en annexe

Monsieur le Président présente l'avenant n°1, comme prévu à l'article 3.2 de la convention d'engagement réciproque, il fixe la subvention à 69 000 € pour l'année 2020.

Approbation à l'unanimité

➤ TRAVAUX SUR LA CONSOMMATION FONCIERE DANS LE CADRE DU SCOT

Cf. diaporama en annexe.

Mme Bornand de l'AUDAB présente les travaux sur la consommation foncière dans le cadre du SCOT. Les chiffres présentés dans le document sont des données brutes qui serviront de base de réflexion aux élus et doivent être ajustés de manière fine selon les typologies de territoires et les bassins de vie.

- Zéro artificialisation nette :

Monsieur Binétruy explique que cela discute encore beaucoup autour du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduit par la loi biodiversité. Le monde rural se rebiffe comme on l'a vu récemment au congrès de l'ANEM.

Monsieur le président ajoute que le département du Doubs se questionne sur les modalités d'application de cette ZAN reprise dans le SRADDET et notamment sur le périmètre de prise en compte, les questionnements restent forts à ce stade.

Monsieur Martin ajoute que la région est particulière de ce point de vue, il ne faut pas que ces règles limitent le développement économique.

- Enveloppe foncière nécessaire au développement du territoire :

Monsieur Binétruy se questionne sur l'opportunité de regagner du foncier agricole sur la forêt.

Monsieur Bôle demande pourquoi alors que la présentation précédente était basée sur les bassins de vie celle-ci est basée sur les zones de pressions.

Monsieur Nancy répond que ce changement permet une présentation plus précise notamment sur le secteur Maîchois où le territoire est moins homogène que le Val de Morteau. Cela n'annule pas l'approche par bassin de vie, les deux critères pouvant être cumulatifs mais rend plus fidèlement compte de certaines situations dans des secteurs de moindre pression.

- Identification des friches

Un travail d'inventaire des friches dans les communes est en cours.

- Production de logements

Monsieur Vaufrey s'interroge sur la place de l'humain, il y a de la perte de liberté dans le choix du cadre de vie.

Monsieur Robert ajoute que le desserrement des ménages et l'habitat individuel sont des choix de société depuis 1945 mais qu'il faut se questionner sur ce que nous voulons.

- Thématique économie

Monsieur Bole considère que sur ce thème, les bassins de vie sont plus pertinents car il faut réserver le foncier à cette échelle, cela permet aussi de prendre en compte les déséquilibres territoriaux en matière de développement économique.

Monsieur Ligier s'inquiète des modes de choix qui seront retenus.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas de décision aujourd'hui mais des orientations pour travailler dans les mois qui viennent.

➤ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cf. tableau en annexe, attention sa construction est non comptable et présentée par action.

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

Cette année 2020 est une année de glissement vers le PNR, les participations statutaires ont donc été calculées sur la base des modalités inscrites dans les statuts du PNR et tiennent compte de l'augmentation de population constatée lors de la publication des chiffres du dernier recensement en début d'année : 47 291 habitants pour le PETR et 61235 pour le PNR.

1. CHARGES A CARACTERE GENERAL ET CHARGES DE PERSONNEL

1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Quelques ajustements d'une ligne à l'autre avec une prévision stable en 2020.

A noter : il y aura normalement un congrès des Parcs en 2020, le congrès des SCOT aura lieu à Besançon en novembre. C'est également une année de salon Micronora en septembre.

La ligne « Fêtes et cérémonies » a été plus que doublée en prévision de la célébration de l'inscription des savoir-faire de mécanique horlogère et de mécanique d'art sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'UNESCO en décembre mais aussi de l'attribution du label PNR.

1.2. CHARGES DE PERSONNEL

3 agents titulaires :

- 1 attaché principal à 100 %
- 1 attaché en détachement
- 1 rédacteur à 80 % puis 90 %

3 agents contractuels sur grade d'attaché :

- 3 temps complets
- 1 mi-temps de droit suite à naissance d'un enfant complété par 1 temps partiel à 50 % catégorie C

1 agent mis à disposition par la CCVM à 40 %.

Le tout représentant 6,3 ETP. Les évolutions dans le budget consacrées à chaque agent résultent du déroulement de carrière et de la reprise du PPCR pour les attachés en 2020.

Sollicitations pour des créations de postes sur la base du complément budgétaire attribué au projet de PNR à compter de 2020 simulés ici avec une prise de poste en septembre :

- Chargé de mission Energie et climat incluant les mobilités
- Chargé de mission Urbanisme et Aménagement durable

Les locaux du Pays Horloger étant occupés à plus de 100 % aujourd'hui, cela entrainera un déménagement vers des locaux adaptés.

Avantage social aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social à leurs agents, il s'agit ici de la cotisation au CNAS.

S'applique également à partir de 2020 la participation à la mutuelle et à la prévoyance tel que cela a été voté en 2019.

1.3 CHARGES FINANCIERES

Correspondent à la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € en cas de besoin, contractée auprès de la caisse d'épargne. Elle n'est à ce jour pas mobilisée.

Un prêt relais a été contracté pour permettre d'attendre le versement des fonds Interreg sur le projet covoiturage phase 3 (30 000 €).

Un montant de change est également inscrit pour les transactions en CHF pouvant intervenir dans le cadre des projets transfrontaliers.

2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. ACTIONS HABITUELLES ET POURSUITE D'ACTIONS DEJA LANCEES

Les actions habituelles sont :

- Maintenance des sites internet : institutionnel et touristique
- Adhésion à l'ADAT, au CAUE, à la fédération des SCOT, à la FFC et à l'AUDAB
- Chemins de la contrebande : maintenance du projet, poursuite de la promotion du produit
- Office de tourisme : versement de la subvention annuelle

Les actions déjà lancées sont :

- Covoiturage Arc Jurassien – Phase 3 : Fin du projet en février 2019. Nous sommes en attente du solde de la subvention Interreg.
- Covoiturage Arc Jurassien – Phase 4 : 2019 – 2021 : Prolongation du projet Post-Interreg. Il doit aboutir à la pérennisation du dispositif sur des bases nationales et doit aussi faire la transition avec ce que la région déploiera dans le cadre de la LOM.
- Programme « entrées de bourgs » : réalisation d'analyses sur les entrées de bourgs du Pays Horloger, opération réalisée en partenariat avec le CAUE et l'AUDAB. Au programme 2020, finalisation le Russey et Maîche.

2.2. NOUVELLES ACTIONS

- Communication PNR : Emblème du Parc et redéfinition de tous les outils de communication.
- Tourisme : Lancement de l'élaboration du contrat de station à l'échelle Pays / PNR.
- Actions milieux naturels : Début de la mise en œuvre de l'axe 1 de la charte, prolongation des politiques d'inventaire et mise en œuvre d'actions d'éducation au territoire.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. EQUIPEMENT DU PAYS HORLOGER

- Renouvellement du matériel informatique, renouvellement du mobilier vieillissant.

3.2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Schéma de cohérence territoriale : dépense selon la convention avec l'AUDAB, en 2020 finalisation du PADD et rédaction du DOO. Début de l'actualisation du MOS.
- Réalisation du DAAC, démarche complémentaire au SCOT pour l'urbanisme Artisanal et Commercial.
- Renouvellement du site internet touristique : finalisation de l'opération.

4. ACTIONS SANS IMPACT BUDGETAIRE

Certaines actions demandent du temps de travail des agents sans engendrer de besoin de financement complémentaire.

4.1. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU PETR

Accueil des nouveaux élus, renouvellement des instances.

4.2. GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR

Obtention du classement : passage en avis final.

Finalisation de la mise en œuvre des futures instances du PNR.

Elaboration des conventions de partenariat avec les Communautés de communes non-membres du Pays Horloger.

4.3. BILAN DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA REGION

La contractualisation s'achève en 2020. Cela implique un travail de bilan avec les communautés de communes pour identifier les projets éligibles et mettre en place le nouveau contrat. Il faudra

mettre en œuvre l'année de transition vers les nouveaux contrats qui verront le jour à partir de 2021.

4.4. ANIMATION DU CONTRAT DE RURALITE

Mise en place de l'avenant financier à travers la constitution de fiches projets pour l'ensemble des projets démarrant en 2020 inscrits au contrat de ruralité. Nous sommes dans l'attente des modalités de contractualisations et du montant de l'enveloppe 2020 de la part de la préfecture.

2020 est la dernière année du contrat de ruralité, nous n'avons pas d'informations à ce stade sur son renouvellement.

4.5. URBANISME

Dans le cadre du PNR et du SCOT, le PETR est PPA pour tous les PLU de son territoire, ce qui nécessite un suivi de l'élaboration de l'ensemble de ces documents.

4.6. TRANSFRONTALIER

Le PETR siège au sein du bureau élargi de la CTJ au titre de l'aire de proximité des « Parcs du Doubs ».

Il est partenaire du Parc du Doubs avec lequel il dispose d'une gouvernance commune dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2015.

Il anime le GLCT de l'agglomération urbaine du Doubs dont il a piloté la création. Celui-ci a maintenant acquis une ampleur telle qu'une transition vers la CCVM sera menée à bien en 2020.

Préparation avec le Grand Besançon, ArcJurassien.CH et l'Office fédéral de la culture d'un projet Interreg pour la gestion de l'inscription à l'UNESCO des savoir-faire de mécanique d'art et de mécanique horlogère. Ce projet, très largement cofinancé aura un impact budgétaire sur le budget 2021.

En conclusion :

- Les charges dépassent le montant des participations statutaires, l'équilibre peut être maintenu par l'important niveau de subvention de nos projets. L'arrivée du PNR permettra une meilleure perspective budgétaire sur les projets conduits par le Pays Horloger.

Ceci étant exposé Monsieur le Président ouvre les débats.

Monsieur Bôle souhaite un débat sur la réorganisation des compétences et des services notamment en ce qui concerne l'économie et la place de luxe & tech. La question du déménagement lui semble prématurée à ce stade. Enfin la question des Maison France Service (MFS) n'a pas été traitée avec équité par le Pays Horloger.

Monsieur le Président répond que l'organisation des équipes du PNR doit se travailler en 2020, notamment pour les missions comme luxe & tech, le tourisme qui sont à cheval entre PETR et PNR pour des raisons de modalités de financement. En ce qui concerne les locaux, la réflexion était mentionnée dans le DOB 2019 et a été lancée en juin 2019. Pour le moment il n'y a qu'une solution aux Fontenelles qui a été identifiée. La prise de décision devient urgente, les 2 premiers chargés de mission du Parc devraient être recrutés dès le 2nd semestre et les 6 suivants dès la création du PNR. En ce qui concerne les MFS, ce n'est pas à proprement parler un dossier Pays et l'on peut

regretter que l'Etat ne s'appuie pas sur le SDAASP pour les implanter (SDAASP : schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public). Le courrier cosigné ne dit pas qu'il ne faut pas de MFS à Morteau mais qu'il ne faut pas oublier un bourg comme le Russey. La préfecture a clarifié la question en précisant qu'il en faut au moins une par canton.

Un bureau est programmé pour clarifier ces questions.

Par ailleurs le président soumet le DOB à l'assemblée.

Approbation à l'unanimité

➤ CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) : BILAN 2019 ET PROGRAMME 2020

M Bolle-Reddat présente les actions en cours dans le cadre du CLS Pays Horloger / Pays du Haut-Doubs.

- Renforcer les soins de proximité
 - 2 soirées des internes : Le Russey et Pontarlier : bilan mitigé, l'opération ne sera pas reproduite en 2020.
- 2 projets de logements pour les internes et autres professionnels de santé : Morteau et Pontarlier
- 6 projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles accompagnés : Charquemont, Villers-Le-lac/Le Russey, Goux-Les-Usiers, Gilley (extension), Frasne, CC Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- 2 projets de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) :
 - Pays du Haut-Doubs/Nozeroy,
 - Pays Horloger
- Organisation du colloque transfrontalier à Morteau le 18 juin 2020 :
 - Thématique : prévention
 - Objectif : construire des relations de partenariat et d'échange tant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, que des techniques et de la recherche
 - Interventions coconstruite par binômes franco-suisse
- Communication sur les sites internet des deux Pays
 - Une communication par une entrée « usager » (élus, population, professionnels de santé)
 - Mise en place de la lettre d'information

Monsieur Bôle ajoute qu'il est important de faire découvrir le territoire pour motiver à l'installation. Il faut revoir le dossier pour dynamiser cela. Il y a par ailleurs une dynamique de santé à construire autour de la CPTS.

Monsieur Bolle-Reddat rappelle qu'une réunion sur le sujet est prévue la semaine suivante au Russey.

Madame Mainier a rencontré une interne qui envisage de s'implanter mais qui a exprimé sa peur de la distance des urgences.

M Robert répond que ce point doit être travaillé ainsi que l'attractivité du territoire. Les critères d'installation des jeunes médecins a changé, nous devons les comprendre pour mieux y répondre.

➤ **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE DE TOURISME**

Cet avenant porte sur l'article 3 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée entre le PETR et l'Office de Tourisme du Pays Horloger, il est relatif à la durée de cette convention.

La convention expire initialement le 31 décembre 2020. Le Président propose de repousser cette date d'un an, au 31 décembre 2021. Cette année de transition permettra de travailler sur une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en phase avec les objectifs de la charte du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger.

Approbation à l'unanimité.

➤ **DIVERS**

• **Doubs franco-suisse**

Monsieur Robert considère que la réunion du 1er février a permis des interventions de bon niveau.

Madame Mollier salue un bel état d'esprit des parties prenantes.

Monsieur Nappez a apprécié que l'on parle d'actions concrètes et opérationnelles.

• **Approbation de la charte et adhésion au PNR**

La région a lancé la phase d'adhésion le 20 janvier. Les communes ont 4 mois pour délibérer à partir de cette date.

Il est important de signaler aux Pays Horloger les questions et interrogations des communes dont vous auriez connaissance pour que nous puissions accompagner au mieux cette phase d'adhésion.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 05 mars 2020 à Morteau.

Le Président
Denis Leroux

